



▶ LA VACCINATION POURQUOI ?

La vaccination est un **geste de prévention simple et efficace**.

Il s'agit de l'un des **plus grands succès en santé publique** qui a contribué à une **réduction majeure des maladies infectieuses**, des épidémies et de leurs conséquences (handicaps, décès...).

De **nombreuses maladies qui ont disparu ou qui sont devenues très rares** en Martinique continuent d'exister dans d'autres régions du monde, où la vaccination n'est pas mise en œuvre de manière suffisante. **Si l'on arrêteait la vaccination, ces maladies reviendraient, et provoqueraient des épidémies.**

La vaccination a permis l'éradication de la variole dans le monde, et la disparition de la poliomyélite dans de nombreux pays.

▶ COMMENT CA MARCHE ?

La vaccination introduit dans le corps **un microbe rendu inoffensif qui ne rend pas malade**. Le système de défense immunitaire le détecte et fabrique des anticorps pour l'éliminer.

Si l'enfant vacciné rencontre un jour le vrai microbe actif, **son système immunitaire le reconnaîtra tout de suite, lancera la fabrication d'anticorps, le neutralisera et l'éliminera avant que la maladie ne se développe.**

▶ QUELLE PROTECTION ?

Si je suis vacciné :

- ▶ Je suis protégé
- ▶ Je ne transmettrai pas la maladie à mon entourage
- ▶ Je participe donc à la protection collective
- ▶ Je contribue à la protection de la Martinique contre les épidémies

Pour certaines maladies, il est nécessaire de faire des « rappels » pour rester protégé comme indiqué dans le calendrier vaccinal.



▶ CE QUI CHANGE EN 2018 :

Tous les nourrissons **nés à compter du 1^{er} janvier 2018 doivent bénéficier obligatoirement de la vaccination et des rappels contre 11 maladies infectieuses**, sauf contre-indications médicales justifiées sous la responsabilité du médecin.

L'obligation vaccinale a pour objectifs :

- ▶ D'obtenir une couverture vaccinale élevée contre ces 11 maladies dont les conséquences peuvent être graves, voire mortelles
- ▶ De conférer une protection individuelle et collective à la population
- ▶ De contribuer aux objectifs d'éradication de certaines maladies fixés par l'OMS

▶ LE PARCOURS VACCINAL

6 rendez-vous sur 18 mois, 10 injections, rappels inclus. Jamais plus de 2 injections par rendez-vous.

Il est essentiel de bien faire les rappels pour avoir une protection complète.

Généralement, les effets secondaires des vaccins sont minimes mais il est essentiel de surveiller son bébé dans les 48h qui suivent l'injection.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre professionnel de santé



Plus de 75% des enfants de Martinique sont déjà vaccinés contre 11 maladies.

Pour que la vaccination soit efficace sur un territoire, et pour empêcher que des épidémies se développent, la couverture vaccinale doit être supérieure à

95% !

ATTENTION VACCINS OBLIGATOIRES

Sans vaccination à jour, vos enfants ne seront acceptés ni en crèche ni par les assistantes maternelles, ni à l'école.

SE PROTÉGER CONTRE 11 MALADIES AUX CONSÉQUENCES GRAVES, PARFOIS MORTELLES.

| | | |
|---|---|--|
|  |  |  |
| Polyomyélite Paralyse | Coqueluche Détréresse respiratoire | Diphtérie Asphyxie |
|  |  |  |
| Tétanos Paralyse | Oreillons Méningite, atteintes testiculaires | Rougeole Encéphalite, pneumonie |
|  |  |  |
| Rubéole Malformations foetales | Pneumocoque Méningite, handicap | Méningocoque B Méningite, amputations |
|  |  | |
| Hépatite B Cirrhose, cancer | Haemophilus Influenzae de type b Méningite | |

Renseignez-vous auprès du professionnel de santé qui suit votre enfant ou sur le site vaccination-info-service.fr

PC Invas publics 024.798.779.000.15



La meilleure protection
c'est la **vaccin'action**

